

Enquête auprès des précaires de la recherche et de l'enseignement supérieur : premiers résultats provisoires

Le 20 octobre 2009, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé une grande enquête en ligne sur l'emploi précaire dans l'enseignement supérieur et la recherche publique en France. **En un mois, près de 4000 personnes ont répondu à ce questionnaire**, ce qui est très impressionnant pour tous ceux qui ont l'expérience des difficultés liées à ces enquêtes en ligne.

Cette enquête ne prétend pas être un recensement de l'ensemble des précaires, mais bien une photographie, à un moment donné, de la situation dans nos établissements. Une telle étude ne vise pas à établir précisément la distribution de l'ensemble des précaires au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais cherche surtout à mieux comprendre, de façon tant qualitative que quantitative, une série de situations vécues aujourd'hui. Cela permet aussi de donner la parole à toute une catégorie de précaires qui ne seront jamais recensés car ils n'ont pas nécessairement une place « déclarée » ni officielle au sein de nos établissements ; il s'agit par exemple de ceux qui sont dans l'obligation de faire appel à des prête-noms pour pouvoir assurer des heures d'enseignement, de ceux qui sont « dédommagés » par des fournitures en échange de leur travail au sein d'un laboratoire, etc.

La description provisoire que nous pouvons faire dès maintenant est réalisable grâce aux très nombreuses personnes qui ont bien voulu répondre à notre enquête. Nous les en remercions.

L'analyse que nous présentons ici de leurs réponses est bien entendu indicative et ne préjuge pas des résultats définitifs.

Un questionnaire attendu

Lorsque, le 20 octobre dernier, le questionnaire a été diffusé auprès des différents personnels qu'il était susceptible de concerner, la réponse a été immédiate et massive : plus de 1 000 personnes ont répondu en moins de 36 heures. Le nombre des réponses n'a ensuite cessé de croître. Cette mobilisation très rapide et très forte fait écho aux nombreux remerciements que les répondants ont formulés en fin de questionnaire (dans des espaces d'expression libre prévus pour leurs commentaires) : ils témoignent d'une satisfaction à être « enfin entendus » sur une dimension fondamentale de leur travail et donc de leur vie. Le seul fait d'être consultés sur la question de la précarité a été assimilé à un geste de reconnaissance dont ils disent manquer cruellement au quotidien, la précarité étant non seulement une réalité matérielle mais aussi un stigmatisme dans le monde du travail. Un travailleur précaire, c'est un travailleur « invisible » et un travailleur de « deuxième catégorie », ainsi que l'ont signifié plusieurs répondants. Le questionnaire a dès lors souvent été accueilli comme une sortie de l'invisibilité et la possibilité d'une prise de parole.

I. QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?

Qui sont les précaires ayant répondu à l'enquête ? D'abord des femmes (59%). 38% ont moins de 30 ans (sans les doctorants, la moitié avec les doctorants). Dans la recherche et l'enseignement supérieur, les précaires, si notre enquête est représentative de la population des précaires, sont donc en majorité des trentenaires. Une minorité importante (16%) est constituée de quadragénaires et de quinquagénaires, parmi lesquels les femmes sont fortement surreprésentées (70%). Ici comme ailleurs, la précarité revêt une dimension sexuée. Enfin ils sont très diplômés : plus de 70% possèdent au moins une licence, y compris les administratifs et les techniciens (respectivement 27% et 33%), ce diplôme étant plus fréquent parmi ces derniers que le BTS ou le DUT.

La précarité est une notion polysémique qui désigne une instabilité de l'emploi, du statut, des rémunérations, et bien entendu des fonctions.

Des fonctions peu fixées

La précarité touche toutes les catégories de personnels de l'ESR. Les ingénieurs et techniciens forment plus du tiers des répondants, suivis des doctorants (un quart), des enseignants, des post-doctorants, des vacataires - deux statuts flous qui désignent des fonctions multiples - et enfin des administratifs (tableau 1). On ne saurait en déduire à ce stade qu'une catégorie serait plus touchée que d'autres.

Les doctorants forment une catégorie particulière de chercheurs en formation, dont la situation est par définition provisoire. Ce n'est pas le cas des autres catégories. Si la précarité des docteurs est connue et subit une forte expansion depuis quelques années, celle des ingénieurs et techniciens se développe dans l'ombre. Il serait toutefois prématuré de déduire de ce tableau que ces derniers sont davantage touchés par la précarité que les enseignants ou les jeunes chercheurs.

Tableau 1
Statut professionnel des répondants

Statut	%
Administratifs	8%
Ingénieurs & Techniciens	38%
Vacataires	14%
doctorants	26%
Chercheurs post doc. & divers	13%
Enseignants	20%
Non réponse	2%
Total	3221

Lecture : sur 3221 répondants, 38 sont des ingénieurs ou des techniciens et 26 des doctorants. Les personnes peuvent déclarer plusieurs statuts professionnels.

Tout lecteur attentif remarque que le total des pourcentages dépasse 100. Chaque situation est ici repérée isolément et intègre les fonctions multiples occupées soit alternativement soit simultanément par la population des précaires. Les enseignants chargés de cours et les vacataires sont les plus nombreux à occuper plusieurs fonctions (tableau 2), ces deux catégories s'entremêlent. Une partie des personnes qui ont choisi de se présenter comme « enseignants » déclarent qu'ils préparent un doctorat (27%) ou mènent une

recherche (8%), et celles qui ont opté pour la catégorie « vacataire » effectuent ces travaux tout en préparant un doctorat (27%) ou durant leur période post-doctorale (11%) ou encore des tâches d'ingénieurs (5%).

Les commentaires libres en fin de questionnaire ont pu être l'occasion de critiques concernant son contenu. Le plus souvent, il s'est agi de dire que la situation du répondant était tellement compliquée et mêlait tant de cadres de travail différents, qu'il avait eu du mal à « rentrer dans toutes les cases ». Alors même que le questionnaire a été construit dans un souci constant pour saisir un maximum de réalités possibles, en laissant un maximum de possibilités pour les répondants de compléter les propositions fermées qui leur étaient faites par ailleurs. C'est que la précarité est par définition faite d'hétérogénéité, de coïncidences dans un même laps de temps de fonctions différentes, de décalages dans les rémunérations... Au total, il y a quelque chose de presque impossible à vouloir en rendre compte de façon claire, linéaire, globale. Si les logiques qui sous-tendent la précarité sont communes ainsi qu'une partie de ses effets, c'est une de ses caractéristiques que de ne pas constituer en soi un statut réglementé, défini, sur lequel adosser des droits mais bien plutôt une constellation de situations individuelles, individualisantes, et discontinues.

Tableau 2
Statuts professionnels multiples des répondants

Administratifs	13%
Ingénieurs & Techniciens	14%
Vacataires	69%
doctorants	32%
Chercheurs post doc. & divers	18%
Enseignants	59%
Total	32%

Lecture : sur 100 enseignants, 59 occupent aussi une autre fonction

Les administratifs sont souvent plus âgés, la moitié a plus de 35 ans, tandis que les jeunes dominent toutes les autres catégories. La moitié des ingénieurs et techniciens, des vacataires et des enseignants a moins de trente ans. Il faut noter cependant que la part des 40 ans et plus ne descend jamais en dessous de 20% (sauf bien sûr parmi les doctorants). Si la précarité concerne d'abord les jeunes, une forte minorité de précaires « à vie » persiste dans le milieu de la recherche.

La précarité : SDV et SHS en pointe ?

Les précaires qui ont répondu au questionnaire appartiennent surtout aux Sciences Humaines et Sociales et aux Sciences de la Vie (tableau 3). Mais, comme nous l'avons dit en introduction, une telle enquête, qui ne constitue pas un recensement, ne permet pas d'établir précisément la distribution de l'ensemble des précaires en fonction des domaines scientifiques. On peut néanmoins supposer que la dépendance de ces deux groupes de disciplines à des contrats (publics ou privés), le recrutement plus tardif en leur sein, une pression plus forte sur l'emploi scientifique et universitaire que dans les sciences de la matière, peuvent être les causes de leur plus grande représentation dans cette enquête.

Tableau 3
Répartition des répondants par champ disciplinaire

Champ disciplinaire	%	% de femmes
aucun/autre	13	69
Sc MMIT	17	35
Sciences de la vie	28	67
SHS	42	65
Ensemble	100	61

Lecture : Sc MMIT comprennent la physique, la chimie, les mathématiques, les sciences de l'univers, l'informatique et les technologies. Les sciences de la vie regroupent la biologie, l'agronomie, l'environnement. Les sciences de l'homme et de la société (SHS) englobent les humanités, l'histoire et l'archéologie, la géographie, les sciences économiques et sociales.

Le tableau 4 détaille la répartition des différents statuts dans chaque groupe de disciplines pour les répondants qui ont fourni cette information.

Tableau 4
Répartition selon le statut professionnel et le champ disciplinaire

	Aucun /Autre	Sc MMIT	Sc Vie	SHS	
Administratifs	55	10	7	28	100
Ingénieurs & techniciens	19	14	41	26	100
Vacataires	7	7	7	80	100
Doctorants	4	20	19	57	100
Chercheurs post-docs	5	18	40	38	100
Enseignants	7	14	12	67	100
Total	11	15	24	50	100

Lecture : Sur 100 post-docs, 20 travaillent dans les sciences de la matière, 19 dans les sciences de la vie et 57 en SHS.

Enfin, les femmes sont majoritaires, parmi les répondants, dans toutes les disciplines à l'exception des sciences de la matière (35%).

Quel niveau de salaire ?

On observe de fortes disparités des niveaux de rémunérations, sans doute liée au type de contrat des précaires (tableau 5). Elles s'expliquent par la persistance du travail gratuit (6% des réponses), doctorants sans allocation ou financement d'aucune sorte, jeunes chercheurs en attente de financement de leur projet de recherche ou d'obtention d'un poste, de modes de rémunérations bricolés, aléatoires ou discrétionnaires pour des travaux de recherche qui sont le plus souvent intégrés dans le programme du laboratoire (4% des réponses) : paiement en nature (livres, matériel, etc.), recours au prête-nom pour assurer une continuité ente deux vacations par exemple.

A l'autre pôle se trouvent les CDD mieux rémunérés que les titulaires de qualification égale. Ces types de contrat présentés comme avantageux ont été développés au CNRS par B. Larrouturrou quand il en était le DG et sont devenus la norme à l'INRIA. Ils s'agit d'attirer des chercheurs ou ingénieurs « de haut niveau » par des salaires plus attractifs que ceux des titulaires et d'affaiblir ainsi le statut de titulaire et l'attachement des personnels à celui-ci. De cette étude il ressort que seuls les post-docs perçoivent en majorité plus de 1 500 euros mensuels, sans doute parce que la majorité d'entre eux détiennent des contrats de travail indexés sur les emplois des personnels statutaires de qualification égale. Toutes les autres catégories de précaires perçoivent au plus un salaire à peine supérieur au SMIC. Cela est dû à plusieurs raisons : une partie, notamment les vacataires et des enseignants travaille un faible nombre d'heures, d'autres travaillent à mi-temps.

Tableau 5
Statut des répondants selon la tranche de salaire

	100€ et moins	de 101€ à 500€	de 501€ à 1000€	de 1001€ à 1500€	de 1501€ à 2000€	2001€ et plus	Total
Administratifs	5	2	24	60	8	2	100
Ingénieurs & Techniciens	3	2	10	42	38	6	100
Vacataires	33	24	12	19	10	1	100
doctorants	18	5	6	43	27	1	100
Chercheurs post doc. & divers	11	3	6	16	42	23	100
Enseignants	11	4	8	46	29	2	100

Lecture : 33% des vacataires et 18% des doctorants déclarent que leur salaire mensuel est en moyenne inférieur à 100€. C'est le cas de 5% des administratifs et de 3% des ingénieurs et techniciens.

Le tableau 6 permet de comprendre la forte disparité de rémunération des précaires. Elle varie d'abord selon la discipline, rarement inférieures à 1 000€ en moyenne dans les sciences de la matière et les sciences de la vie, où l'on observe même des salaires mensuels supérieurs à 2 000€ et une forte variation dans les SHS où un précaire sur 4 (doctorants compris) perçoit moins de 100€ mensuel.

Tableau 6
Tranche de salaire des répondants dans les différentes disciplines

	100€ et moins	de 101€ à 500€	de 501€ à 1000€	de 1001€ à 1500€	de 1501€ à 2000€	2001€ et plus	Total
Aucun /Autre	8	4	18	49	18	4	100
Sc MMIT	5	2	4	33	46	10	100
Sc Vie	4	1	4	32	46	13	100
SHS GC	24	9	10	34	20	3	100
Total	13	5	8	35	32	7	100

Lecture : 24% des précaires de SHS qui ont répondu à l'enquête perçoivent en moyenne moins de 100€ par mois et 34% entre 1000 et 1500€.

La disparité des niveaux de salaires s'explique par la diversité des modes de rémunérations. Une grande partie des répondants n'a pas cependant pas fourni d'informations sur cette question (tableau 7).

Tableau 7
Mode de rémunération déclaré par les répondants

Salaire CDD vacation	55%
A l'heure	0,2%
Alloc bourse aide	3%
Assedic RSA	0,2%
Aucune	6%
Des factures	1%
En nature (livres - matériel - etc.)	1%
Avec prête-nom	1%
Honoraires	1%
non réponse	35%

Le tableau 8 indique des raisons du recrutement des précaires. Les non répondants ont été exclus de ce calcul (il s'agit pour une grande partie d'entre eux de doctorants pour qui la notion de « recrutement » n'est pas adaptée). Notons la part conséquente des personnes qui ne connaissent pas les raisons de leur recrutement. Les recrutements en CDD sur poste de titulaire sont fréquents parmi les Ingénieurs, les Techniciens et les Administratifs, de même le remplacement provisoire. Les missions limitées sur projets concernent surtout les docteurs.

Tableau 8
Raison du recrutement

ATER, monitorat, divers enseignement	2%
Remplacement bouche trou /pour tenir la petite antenne annexe /Renfort	7%
Poste vacant (concours)	15%
Poste (sans concours)	1%
Mission pérenne	17%
Mission limitée projet	35%
Alloc., vacances, divers recherche, post doc	3%
Ne sais pas, imprécis	15%

Champ : les personnes qui n'ont pas répondu ont été exclues du calcul.

Enchaînement des contrats et persévérance

Peu de répondants disent avoir des contrats de très courte durée : 13% ont des contrats de moins de 6 mois. Toutefois seule la moitié des répondants déclare un contrat supérieur à un an (30% déclarent des contrats de un an et plus, et 20% de deux ans et plus). L'acquisition des savoirs professionnels et scientifiques exige

du temps et une stabilité peu compatible avec le sort de la grande majorité des précaires. Elle ne peut s'effectuer que grâce à une succession de contrats, à condition que la fonction et le lieu de travail permettent une telle acquisition. 54% des répondants ont déjà signé 3 contrats et plus, dont 15% plus de 5 contrats. Les ruptures entre deux contrats sont fréquentes : 87% des répondants ont connu des périodes de chômage, et pour 33% celui-ci a duré 6 mois et plus. Le chômage de longue durée n'est pas rare, un à deux ans (13%), plus de deux ans (7%), et même pour certains plus de 3 ans (3%). Doctorants non compris, 54% des répondants travaillent dans le secteur universitaire et scientifique depuis moins de 4 ans, et 43% depuis 5 ans et plus. Certains témoignent d'une grande persévérance : un répondant sur 10 travaille dans ce secteur depuis au moins 10 ans.

Si la majorité des contrats sont financés par les universités ou les EPST, relevons une très grande diversité des sources de financement (tableau 9). Les contrats ANR financent à eux seuls un précaire sur 10 parmi les répondants, les contrats européens un sur vingt, et les contrats publics environ 16%. Notons que les contrats privés ou associatifs représentent environ 7% des sources de financement.

Tableau 9
Source de financement des contrats des répondants

	%
Divers Public	2%
Région & collectivités	5%
Assedic ou Rien	1%
ANR	10%
Association	4%
Établissement public de recherche (CNRS)	11%
Université ou établissement d'enseignement supérieur public	38%
Contrat européen ou international	5%
Entreprise privée	2%
Ministère ou institution ministérielle (Mire - Dares - Drees - etc.)	9%
Fondations diverses	1%
Je ne sais pas	3%

Invisibilité et pessimisme

Dans l'ensemble, les répondants pensent que leur salaire correspond à leur niveau de qualification et plus encore à leur niveau de formation (dans le tableau 10, les doctorants sont exclus). Cependant il faut nuancer cette perception selon le statut des personnes.

Tableau 10
Perception de la correspondance entre rémunération, qualification et formation initiale

	Le salaire correspond à la qualification	Le salaire correspond à la formation
Non	10%	6%
Oui	59%	73%
Partiellement	28%	19%
Sans objet ou Refus de réponse	3%	2%
Total	100%	100%

La majorité des répondants déclarent souhaiter continuer à travailler dans l'enseignement supérieur ou la recherche (63%) et seuls 8% disent ne pas le souhaiter du tout, les autres hésitant à se prononcer. Toutefois, seule une petite minorité pense accéder à un statut de fonctionnaire (22%) et 38% pensent que ce statut ne leur est pas accessible. Pourtant 47% envisagent de préparer un concours de la fonction publique, tandis que 28% refusent cette éventualité et 21% hésitent encore. Un tel pessimisme s'explique par la rareté objective des postes et une expérience souvent douloureuse des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme en témoigne le tableau 11 :

Tableau 11
Confrontation à une situation de discrimination et nature de celle-ci

Non jamais	36%
Ne pas bénéficier d'un suivi médical	19%
Pas de soutien des collègues	18%
Pas de nom sur la porte	15%
Ne pas être consulté-e pour des choix techniques qui relèvent de votre compétence	12%
Pas de signature d'une publication commune	9%
Ne pas choisir librement les actions de formation permanente auxquelles vous pouvez prétendre	7%
Pas nom colloque	3%
Isolement, pression	1%
Travaux ou missions non payés	1%

Un tiers déclare n'avoir subi aucune brimade ou discrimination. Pourtant les précaires semblent ne pas être considérés comme des collègues comme les autres : leur nom ne figure pas sur la porte de leur éventuel bureau (15%), ils souffrent de l'absence de soutien de leurs collègues (18%), il n'est pas rare qu'ils ne signent pas les publications auxquelles ils ont contribué (9%), ou qu'ils ne participent pas aux colloques qui les diffusent (3%). Ingénieurs, techniciens ou administratifs, ils ne sont pas consultés pour des choix qui relèvent pourtant de leur compétence (12%). Le suivi médical, qui est pourtant prévu dans tout contrat de travail, n'est pas assuré pour tous (19%).

Comment alors s'étonner de la faible confiance qu'ils accordent à leur avenir dans la recherche et à l'enseignement supérieur ? (tableau 12)

Tableau 12
Confiance des répondants en leur avenir dans l'ESR

	Moyenne	Ecart-type
Femme	3,6	1,96
Homme	4	2,05
GLOBAL	3,76	2,01

Lecture : les répondants attribuent en moyenne une valeur de 3,76 (sur une échelle de 1 à 10) leur chance d'avenir dans l'ESR.

Les hommes se montrent sensiblement plus optimistes que les femmes. Les études sur le genre dans la recherche confirment ce pessimisme des femmes pour qui l'entrée dans un statut durable est plus aléatoire encore.

Parmi les administratifs, techniciens, ingénieurs et docteurs sans poste, nombreux sont ceux qui, pour tout commentaire subsidiaire en fin de questionnaire, ont raconté leur trajectoire dans le sous-monde de la précarité, précisant les durées, les fonctions et les statuts successifs par lesquels ils sont passés. Se dégagent ainsi de véritables *carrières précaires*, toujours ponctuées d'un manque de confiance dans l'avenir, d'un discours sur l'usure et sur les renoncements en termes d'installation (familiale, immobilière, etc.) qu'elles produisent. De telles précisions font écho aux réalités objectives saisies au travers des questions fermées du questionnaire et restituent les parcours individuels de précarité.

II. PROFILS DES RÉPONDANTS SELON LEUR STATUT : OBTENIR DES POSTES DE TITULAIRES

Les administratifs

Cette catégorie représente 8% des répondants au questionnaire. Elle est essentiellement composée de femmes (85%), avec une distribution équilibrée des âges. Les administratifs précaires sont donc en moyenne plus âgés que les autres catégories. Ils sont très diplômés : près d'un tiers est titulaire d'une licence ou d'une maîtrise, 27% possèdent un BTS ou un DUT, et 21% un baccalauréat.

La majorité travaille dans un service, ou dans une UFR d'une université. La plupart n'occupent pas de second emploi (90%). Leurs contrats sont le plus souvent supérieurs à 6 mois, cependant le contrat qu'ils occupent au moment de répondre au questionnaire est d'une durée inférieure à un an pour un administratif sur quatre. Le contrat, de type CDD (67%) est financé par l'université (72%) pour remplacer un poste vacant (23%), pour un besoin provisoire (renfort par exemple, 16%) ou pour une mission pérenne (27%). Plus de la moitié touche un salaire compris entre 1 001€ et 1 500€, 15% entre 500 et 1 000€, donc très en dessous de leur niveau de formation. 37% déclarent avoir bénéficié d'une progression de carrière, mais beaucoup ignorent si cela est prévu dans leur contrat de travail (18%).

Les administratifs viennent travailler tous les jours (83%) ; pourtant beaucoup moins disposent d'un bureau attitré (41%) ou d'un ordinateur attitré (58%). Tous n'ont pas accès à la cantine avec un tarif réduit (66% y ont accès). Ils ont accès aux actions de formation (80%). La plupart estiment que leur niveau de rémunération ne correspond pas à leur qualification (76%). Pourtant, seule une minorité déclare que le travail qu'ils effectuent ne correspond pas (20%) ou que partiellement (26%) à leur niveau de formation. Leur qualification est utilisée, mais pas rémunérée. Pour un peu moins d'un tiers leur fonction fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée, mais certains déplorent le flou de leur fonction (14%).

Peu se plaignent de pratiques de discriminations, pourtant, on relève qu'une partie souffre d'avoir à travailler pour plusieurs décideurs (11%). 63% ont enchaîné plus de 3 contrats, avec des ruptures pour beaucoup (27%). Un quart seulement des administratifs pensent que leur contrat leur ouvre l'accès à un poste de fonctionnaire. La vision de leur avenir dans l'enseignement supérieur et la recherche est floue, plus de 20% pensent que les perspectives sont sombres (20% attribuent une note 1 sur une échelle de 1 à 10). Ils jugent nécessaire de se battre pour obtenir des emplois de titulaires et souhaitent que leurs collègues les informent sur leurs droits.

Les ingénieurs et techniciens

Les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants-ingénieurs (AI) et les techniciens représentent 17% des répondants. Ils travaillent en majorité dans les sciences de la vie (41%) suivies des SHS (21%). Ils sont plus jeunes que les administratifs : 46% ont moins de 30 ans. Les femmes dominent (63%) mais moins fortement que parmi les administratifs. 11% sont titulaires d'un BTS-DUT (les techniciens), 63% d'une licence ou d'une maîtrise (les techniciens, les AI et les IE)

Ils travaillent en majorité dans un laboratoire (76%) ou dans un service commun (17%). Ils n'ont pas d'autre emploi (90%). La durée de leur contrat est en moyenne de un à deux ans (42%), plus rarement de moins de 6 mois, pour un projet scientifique ou technique limité dans le temps (53%), moins souvent sur une mission pérenne (22%). La source de financement de leur contrat est variée : EPST (32%), ANR (16%), contrat européen (11%), une minorité est financée par une association (6%) ou une entreprise privée (4%).

44% perçoivent plus de 1 500 € mensuels. Il s'agit de ceux qui bénéficient d'un contrat assorti d'un salaire indexé sur celui des titulaires de même niveau de qualification ; c'est souvent le cas lorsque le contrat est financé par un EPST, un contrat européen ou l'ANR. Cependant 42% ne perçoivent qu'un salaire compris entre 1 001€ et 1 500€. La qualification n'est pas toujours rémunérée, ou les horaires sont faibles (ce qui n'apparaît pas dans les réponses). 36% déclarent avoir bénéficié d'une progression de salaire, mais certains ne savent pas si le contrat prévoit une progression (13%). Pour un quart des ingénieurs et techniciens, la fonction ne correspond que partiellement à leur formation, sans doute en raison de la diversité des tâches à accomplir, beaucoup étant considérés comme corvéables à merci.

Ils viennent travailler tous les jours de la semaine (89%), disposent d'un ordinateur attitré (83%), mais pas toujours d'un bureau attitré (55%). Là encore si une majorité déclare bénéficier de la cantine (66%), ce service est loin d'être assuré pour tous. Trois sur quatre disent bénéficier des actions de formation.

Nombreux sont ceux qui disent souffrir d'un manque de reconnaissance, parce qu'ils ne sont pas consultés sur des choix qui relèvent de leur compétence (22%), que leur fiche de fonction est mal définie (22%), parce que leurs attributions leur paraissent floues (16%) ou encore soumis à plusieurs responsables (10%).

Aussi près d'un tiers hésitent à se maintenir dans l'enseignement supérieur ou la recherche (33%) ; 8% envisagent d'en sortir, sans doute lassés par le nombre de contrats (46% ont eu entre 3 et 5 contrats, et 13% plus de 5 contrats), marqués par des interruptions souvent longues (15% entre 6 et 12 mois). Beaucoup n'ont pas confiance dans leur avenir dans le secteur scientifique (17% attribuent une note 1), mais une minorité, sans doute celle qui bénéficie de contrats bien rémunérés sont optimistes (14% accordent une note supérieur à 6).

Les doctorants

32% des répondants sont doctorants, en SHS (57%), en sciences de matière (20%) ou en sciences de la vie (19%). Les femmes sont sensiblement plus nombreuses (55%). 79% ont moins de trente ans et 16% entre 30 et 35 ans.

La plupart des doctorants travaillent dans un laboratoire (78%) associé ou non à une UFR (43%). 41% ont un contrat (allocation ou CDD) de 3 ans et plus. Les contrats sont financés par un ministère (17%) ou une région ou collectivité locale (8%), parfois par une entreprise privée (3%).

18% des doctorants n'ont aucune rémunération, d'autres reçoivent une très maigre rétribution – pour 5% d'entre eux elle est inférieure à 500€ et 6% reçoivent entre 501€ et 1 000€. Un peu plus du quart perçoit une allocation ou une rétribution qui correspond à ce qui est reconnu par le gouvernement (au moins 1 500€). On est loin des déclarations de la ministre sur cette question. Seuls 31% des doctorants pensent que leur rémunération correspond à leur qualification.

Le doctorat est défini comme une formation à et par la recherche. Pourtant 13% ne viennent jamais travailler dans leur laboratoire, et 9% seulement quelques jours par mois. Il est vrai qu'ils ne disposent pas tous d'un espace de travail (18%), souvent partagé avec d'autres quand il y en a (39%). Peu ont accès à un ordinateur collectif (18%) aussi utilisent-ils plutôt leur ordinateur personnel (23%). Ils bénéficient en majorité

des formations organisées dans leur laboratoire (65%), déclarent rarement des pratiques de discrimination à leur égard.

Un bon tiers ne pense pas se présenter à un concours de la fonction publique (35%) et un quart se présentera « peut-être ».

Les chercheurs-docteurs

18% des répondants sont des chercheurs docteurs, en sciences de la vie (40%) ou en SHS (38%), suivies des sciences de la matière (18%). Une petite majorité de femmes (55%). La moitié a entre 30 et 35 ans, l'autre moitié se répartissant entre les 25-29 ans d'un côté, les plus de 35 ans de l'autre (en majorité des 35-39 ans). Il s'agit donc, comme pour les doctorants, d'une population assez homogène du point de vue de l'âge.

C'est aussi au sein de cette population que les salaires sont les plus élevés : 45% perçoivent entre 1 501€ et 2 000€, et 23% plus de 2000€. Pour mémoire, un ingénieur de recherche titulaire débute à environ 1 500€ net et un chargé de recherche à 1 700€ environ.

Leur contrat est d'une durée de 1 à 2 années (38%) ou de 2 à 3 ans (16%), financé en premier lieu par l'ANR (21%), par un EPST (16%), par un contrat européen (10%), ou une collectivité territoriale (6%) ou une association (6%). Les entreprises contribuent rarement au financement d'un contrat post-doctoral. Pour autant 9% travaillent dans la recherche sans percevoir de rémunération et les solutions bricolées pour maintenir un jeune chercheur précaire au sein du laboratoire sont présentes. N'oublions pas non plus que les situations multiples sont fréquentes dans cette catégorie, notamment un cumul de fonctions de recherche et d'enseignement (32% mais seule une analyse plus approfondie nous permettra d'en dire plus sur ce point). Enfin beaucoup ont déjà une ancienneté élevée dans la recherche (48% y travaillent depuis 5 à 9 ans). La moitié a signé plus de 3 contrats (52%) et souvent des contrats de nature différente (59%), la recherche du financement fait partie du quotidien du précaire de la recherche. Ces contrats ont été entrecoupés de périodes de chômage, souvent longues : 16% entre 6 mois et un an, 18% entre un an et deux ans. Ils envisagent de préparer un concours (66%).

68% viennent au laboratoire chaque jour, mais seulement un jeune chercheur sur quatre dispose d'un bureau attribué et 39% d'un ordinateur qui lui est attribué. 58% seulement ont accès à une cantine. 31% considèrent que leur niveau de rémunération ne correspond pas à leur niveau de formation, en revanche une forte majorité pense que leur fonction relève de leur formation (81%).

Pourtant les chercheurs-docteurs souffrent d'un manque de reconnaissance de la part de leurs collègues : 28% déclarent ne pas bénéficier du soutien de ces derniers. Ils n'ont pas eu leur mot à dire sur leurs horaires (36%).

Leur confiance dans leur avenir est faible : 18% attribuent une valeur de 2, 16% une valeur de 4. Ils attendent de leurs collègues qu'ils se mobilisent pour obtenir des postes de titulaires.

Les vacataires

12% des répondants se déclarent vacataires. Cette situation caractérise d'abord les SHS (80%). Ils ont moins de 30 ans (47%) ou entre 30 et 35 ans (30%), en majorité des femmes (63%). Ils sont très diplômés, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise (62%) ou d'un doctorat. Ce sont plutôt des universitaires qui travaillent au sein d'une UFR (73%).

Cette population est fort hétérogène du point de vue des emplois occupés. 69% cumulent cette situation avec un autre statut. Ils sont doctorants (24%), ou chercheurs-docteurs (10%), enseignants, effectuent des travaux administratifs ou d'ingénieurs Certains cumulent avec un autre emploi dans le privé à temps plein (7%) ou à temps partiel (28%) ou encore dans le public à temps plein (4%) ou à temps partiel (11%).

Beaucoup de contrats sont courts, moins de 10 mois (29%), financés par l'université (70%), mais aussi avec des prête-noms (3%) ou des honoraires (7%). Ils ne bénéficient d'aucune progression de salaire (70%). 38% ont plus de trois contrats à leur actif, souvent avec des interruptions d'un an et plus (27%).

Ils forment la catégorie la moins rémunérée : un sur trois touche moins de 100€ par mois, et 24% entre 101^e et 500€. Ils estiment dans leur majorité que leur rémunération ne correspond pas à leur qualification (66%) et leur fonction correspond partiellement à leur niveau de formation (24%).

Ils viennent travailler quelques jours par semaine (35%) ou par mois (19%), ne disposent pas d'espace de travail (40%), utilisent un ordinateur personnel (30%) ou parfois collectif (21%), ou n'en utilisent pas du tout (20%). Seuls 26% d'entre eux ont accès à une cantine, mais au tarif extérieur, donc sans réduction. 42% ont accès aux actions de formation.

Isolés, ils souffrent de l'absence de soutien de leurs collègues (39%), d'être tenus à l'écart du fonctionnement de leur service (35%), de ne pas apparaître sur le site internet de leur UFR ou laboratoire (29%), de leur invisibilité aux colloques (9%). Ils déclarent avoir des difficultés pour choisir librement une action de formation permanente (16%). Un tiers d'entre eux n'envisage pas de présenter un concours de la fonction publique.

Au total leur confiance dans leur avenir dans la recherche et l'enseignement supérieur est faible : 40% attribuent des valeurs de 2 à 3. Ils attendent enfin de leurs collègues qu'ils accordent davantage d'attention à leur situation d'emploi et les informent mieux de leurs droits.

Les enseignants contractuels

11% des répondants précaires sont enseignants, concentrés en SHS (67%). Les sciences de la matière (14%) et les sciences de la vie (12%) sont faiblement représentés dans la population qui a répondu au questionnaire. A nouveau, les femmes sont fortement représentées (59%). Cette population est jeune, 54% ont moins de 30 ans et 24% a entre 30 et 35 ans. Les autres semblent 'installés' dans la précarité. La part des quadragénaires et des quinquagénaires est la plus élevée de tous les groupes de précaires que nous avons dégagés dans cette étude (14%). Plus de la moitié est titulaire d'une licence (58%), les autres d'un doctorat. Sans doute s'agit-il ici de deux populations distinctes que nous étudierons ensuite. Ils cumulent souvent cette fonction avec d'autres (59%), doctorat, recherche, vacations.

Les contrats d'un à deux ans sont les plus fréquents (57%) ; ils sont financés par les universités (86%), souvent pour pourvoir un poste vacant ou assurer ponctuellement une charge supplémentaire. Ils passent d'un contrat à l'autre, de nature différente (55%), beaucoup ont déjà eu plus de trois contrats (50%).

Les salaires de 10€ et moins ne sont pas rares (11%), les salaires les plus fréquents se situant entre 1 001€ et 1 500€ (49%) et entre 1 501€ et 2 000€ (29%). Les salaires progressent rarement (71%) et la progression n'est d'ailleurs pas prévue dans le contrat (84%). Ils déplorent leur faible niveau de rémunération qui ne correspond pas à leur qualification (70%), bien qu'ils exercent bien une fonction liée à leur formation (82%).

Ils viennent travailler plusieurs jours par semaine (46%) et disposent au mieux d'un bureau qu'ils partagent avec d'autres (44%) mais souvent aucun bureau ne leur est attribué (22%). Ils travaillent avec leur ordinateur

personnel (23%) et parfois ont accès à un ordinateur collectif. Ils déplorent leur invisibilité sur le site internet de leur UFR.

Leur avenir leur paraît incertain. Une minorité pense que cette activité leur ouvre accès à un poste de fonctionnaire (30%). Pourtant ils souhaitent continuer à enseigner (76%) et présenter un concours dans la fonction publique (59%).

Ils accordent une confiance limitée dans leur avenir dans l'enseignement supérieur ou la recherche, les valeurs les plus fréquentes sont 4 ou 5.

DOCUMENT PROVISOIRE